

DEC_0218_2026



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

CONTRAT LOCATION AAC 12 ET 22 JUIN 2026 SALLE D'ARMES "CAISSE DE RETRAITE"

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales

VU l'article L2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques

VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°0033-2026 du conseil municipal de la Ville de Pont-Audemer portant délégation du conseil municipal au Maire

VU l'arrêté n°230-2026 du Maire de la Ville de Pont-Audemer portant délégation de fonctions et de signature à Christophe CANTELOUP, 1er Adjoint en charge des ressources humaines, du sport, des affaires générales et de la vie associative

CONSIDÉRANT la demande de Madame Hanna AKSIONAVA représentante de AAC, à utiliser la salle d'armes « caisse de retraite » les 12 et 22 juin 2026 en vue d'accueillir : des tests psychotechniques,

CONSIDÉRANT la nécessité de signer un contrat de location portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « caisse de retraite », située 4 Place du Général de Gaulle

Le Maire décide de signer avec AAC un contrat de location portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « caisse de retraite »

La présente location est convenue pour un montant de 150 euros TTC, charges comprises,

Fait à Pont-Audemer, le 1 juin 2026

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge du personnel, des sports, de la jeunesse, des affaires générales et de la vie associative

Christophe CANTELOUP

